



SECOB
L'EXPERTISE DU CONSEIL

Association INITIATIVE PORTES DE BRETAGNE

Siège social :
9, Place du Champ de Foire
35500 VITRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association INITIATIVE PORTES DE BRETAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

A. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

B. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Le point exposé dans la note « *Montants des engagements financiers (NIF)* » de l'annexe des comptes annuels concernant les prêts accordés sur l'exercice 2025 et décaissés en 2026.
- Les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC 2023-03 exposées dans le point « Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes » de l'annexe des comptes annuels.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations préparées par le Conseil d'administration adressée aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Cesson-Sévigné

Le commissaire aux comptes

GROUPE SECOB RENNES

Signé par Mathieu Le Barz
Le 17 juin 2026

doc_XA89
tx_xyGDb3DYGEkb

Mathieu LE BARZ

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	2 108	1 745	363	1 066
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	10 707		10 707	10 315
	Prêts	390 850	11 917	378 933	324 852
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	403 665	13 662	390 003	336 233
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	5 662		5 662	1 347
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement	265 000		265 000	265 000
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	150 762		150 762	204 210
	TOTAL (III)	421 424		421 424	470 557
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	825 089	13 662	811 427	806 791
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				378 933	125 222
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	569 335	12 000
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres complémentaires	138 652	141 469
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Réserves pour projet de l'entité	90 050	95 336
	Autres		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Report à nouveau	(6 056)	
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Excédent ou déficit de l'exercice	4 120	(25 430)
	Total des fonds propres (situation nette)		
	Total des fonds propres (situation nette)	796 100	223 375
	Fonds propres consommables		
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Subventions d'investissement		567 305
	Provisions réglementées		
	Provisions réglementées		
Total des fonds propres		796 100	790 680
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes fiscales et sociales	8 892	6 475
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Autres dettes	6 434	9 635
	Produits constatés d'avance		
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes (1)		15 326	16 110
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		811 427	806 791
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		15 326	16 110
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	7 830	12 860
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	50 391	42 735
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	6 793	310
	Mécénats	11 445	9 950
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	116	
Total des produits d'exploitation		76 576	65 855
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	29 937	27 958
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	418	415
	Salaires	35 381	34 924
	Cotisations sociales	14 090	13 845
	Dotation aux amortissements et dépréciations	703	703
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	185	952
Total des charges d'exploitation		80 714	78 797
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 138)	(12 942)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 138)	(12 942)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	10 353	9 264
	Reprises sur dépréciations et provisions	5 901	5 026
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		16 254	14 289
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 125	11 043
	Intérêts et charges assimilées	2 925	14 088
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		6 050	25 131
RESULTAT FINANCIER		10 204	(10 841)
RESULTAT COURANT avant impôts		6 066	(23 783)
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			39
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(39)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		1 946	1 608
TOTAL DES PRODUITS		92 830	80 144
TOTAL DES CHARGES		88 710	105 574
EXCEDENT ou DEFICIT		4 120	(25 430)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		60 660	43 710
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		60 660	43 710
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		60 660	43 710
TOTAL		60 660	43 710

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

FAITS CARACTERISTIQUES

Le bilan de l'exercice présente un total de **811 427** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **92 830** euros et un total **charges** de **88 710** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **4 120** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES.

Informations générales :

Notre association Portes de Bretagne est l'une des 202 plateformes associatives réparties sur tout le territoire métropolitain et outremarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs.

Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement des créateurs d'entreprise, d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels sans intérêts et sans garantie- permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs – notamment bancaires - de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur d'une part, des collaborateurs, professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant, regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- ° Une charte d'éthique, un référentiel « métier », un système de qualification, une

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

certification ISO 9001 de la tête de réseau

- ° L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa tête de réseau
- ° Le projet stratégique du réseau pour la période 2019-2022, la « promesse Initiative France »

Concrètement, sur l'exercice 2025, notre plateforme a présenté au Comité d'agrément 54 projets dont 50 ont été validés correspondant à 50 financements engagés dont 39 PHL au 31/12/25.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions :

- Du règlement N° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. L'application du nouveau règlement (ANC 2022-06) constitue un changement de méthode comptable, sans incidence sur les comptes de l'exercice 2025.

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- ° permanence des méthodes
- ° indépendance des exercices
- ° continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'exercice de référence et non sur la base des encaissements
- Concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des subventions d'investissement reportées au résultat au rythme des amortissements

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Informations relatives au bilan

Etat de l'actif immobilisé

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

Le montant brut des encours au 31/12/2025 s'élève à un montant de 390850€ contre 339546€ au 31/12/2024.

Sur l'exercice 2025, 35 prêts ont été décaissés pour un montant de 199074 € dont :

7 prêts pour un montant de 48515€ accordés en 2024

28 prêts pour un montant de 150559€ accordés en 2025

Etat des provisions (NIF)

L'état des provisions pour dépréciation des prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

Sur l'exercice 2025,

5 prêts pour un montant de 11917.21€ sont provisionnés au titre des impayés constatés et/ou mis en RJ ou LJ.

Les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%
- Plus de 6 impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%

Etat des créances et dettes (NIF)

Il semble que la décomposition de la créance de prêt ne soit pas possible aujourd'hui avec le nouveau logiciel.

Répartition de la trésorerie (NIF)

Au 31/12/2025, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

par la Norme Initiative France :

Trésorerie	31 12 2025
	Montant
trés. s. prêt	39820
trés. fonctionnement	28693
Total	68513

Montant des engagements financiers (NIF)

Au 31/12/2025, les montants des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure parmi les engagements hors bilan. Il s'élève au 31.12.2025 à un montant de : 61133€ pour 11 dossiers.

Variation des fonds propres

La variation des fonds-propres sur l'activité prêt peut se résumer ainsi (NIF) :

- o Fonds de prêts sans droit de reprise au 31/12/2025 : 12000€ soit une variation de 0 € par rapport à l'exercice précédent
- o Fonds de prêts sans droit de reprise pour les collectivités publiques au 31/12/2025 : 410239€ soit une variation de 410239€ par rapport à l'exercice précédent
- o Fonds de prêts sans droit de reprise pour les entreprises et organismes privés au 31/12/2025 : 147096€ soit une variation de 147096€ par rapport à l'exercice précédent
- o Fonds de prêts avec droit de reprise au 31/12/2025 : 138652 € soit une variation de -2818 € par rapport à l'exercice précédent

La quote-part des fonds propres, affectable au fonctionnement de la plateforme Initiative Portes de Bretagne, se présente ainsi (NIF) :

Fonds propres fonctionnement	31 12 2025
	Montant
Réserves	90050
Report à nouveau	-6056

--	--

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Sous-total	83994
Résultat fonctionnement	4269
Total	88263

Information sur les fonds reportés et dédiés Initiative Portes de Bretagne :

Fonds dédiés par projet et selon l'origine :

- Vitré Communauté 2025 : 0 €
- Roche aux Fées Communauté 2025: 0 €

Information sur les entités faisant appel public à la générosité :

Au titre de l'année 2025, dons : 6793 €

Informations relatives aux comptes de résultat Initiative Portes de Bretagne :

Montant des concours publics et subventions reçues :

Concours publics subventions	2025			2024		
	Concours publics	Subventions d'exploit.	Subventions d'investis.	Concours publics	Subventions d'exploit.	Subventions d'investis.
Conseil régional		10531			6325	
Intercommunalités		35810			35810	
CCI 35		1200			0	
CMA 35	0			0		
Initiative bretagne PH BPI		2850			600	
Total	0	50391		0	42735	

Abandon de frais par les bénévoles : 2101€

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'abandon de frais ne constitue pas une contribution volontaire en nature.

Compte de résultat par activité Initiative Portes de Bretagne (NIF) :

	2025			
	Total	Fonctionnement	Fond d'intervention	Autres activités
Produits exploitation	76576	76576		
Charges exploitation	80714	80714		
Résultat exploitation	-4138	-4138		
Produits financiers	16254	10353	5901	
Charges financières	6050		6050	
Résultat financier	10204	10353	-149	
Résultat courant	6066	6215	-149	
Produits except.	0	0		
Charges except.	0		0	
Résultat exceptionnel	0		0	
Impôts	1946	1946		
Résultat net	4120	4269	-149	

Contributions en nature :

CNV	2025
Contributions	
Dons en nature	
Prestation en nature	
Bénévolat	60660
Total	60660

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

<i>Charges</i>	
Secours en nature	
màd gratuite de biens	
Commodat (prêt)	
Prestation en nature	
Personnel bénévole	60660
Total	60660

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir des coûts enregistrés dans leur propre comptabilité.

Le bénévolat est quantifié grâce :

- Aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- Aux feuilles de présences remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

Le bénévolat est évalué sur la base de 60 € de l'heure.

Autres informations

Effectif moyen (NIF)

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

Effectif	2025
Cadres	1
Non cadres	
<i>Sous-total</i>	1
Personnel m-à-d facturé (CCI)	0.30
Personnel m-à-d, CVN	
<i>Sous- total</i>	1.30
Bénévolat	0,23
Total général	1.53

Information sur les rémunérations des dirigeants (NIF)

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Au cours de l'exercice, les membres des organes d'administration et de direction ont perçu des rémunérations pour les montants et le nombre de personnes concernées suivants :

Rémunérations des dirigeants	31 12 25	
	Montant	Quantité
Administrateurs	0€	0
Directeurs		
Total	0€	0

Informations sur les transactions avec les contreparties (personnes physiques ou morales) non courantes et non conclues à des conditions normales : Néant

Liste des transactions effectuées avec des parties liées pour des transactions non conclues à des conditions normales de marché (ANC 2014-03) : Néant

Honoraires du commissaire aux comptes (NIF)

Honoraire CAC	31.12.2025
Certifications comptes	3996€
Autres missions	
Total	3996€

PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, fait l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	12 000		12 000	
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise		569 335		569 335
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	95 336		5 286	90 050
Report à nouveau		(6 056)		(6 056)
Résultat de l'exercice	(25 430)	4 120	(25 430)	4 120
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	141 469		2 818	138 652
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	567 305		567 305	
Provisions réglementées				
TOTAL	790 680	567 399	561 979	796 100

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 108					2 108
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 108					2 108
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	10 315		392			10 707
	Prêts et autres immobilisations financières	339 546		420 432		369 127	390 850
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	349 861		420 824		369 127	401 557
TOTAL		351 969		420 824		369 127	403 665

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	1 042	703		1 745
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 042	703		1 745
TOTAL		1 042	703		1 745

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	390 850	390 850	
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	5 662	5 662	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	396 512	396 512	
	Prêts accordés en cours d'exercice	420 432		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	369 127		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés	3 340	3 340		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 607	3 607		
	Impôts sur les bénéfices	1 946	1 946		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	6 434	6 434		
	TOTAL DES DETTES	15 326	15 326		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	14 693	3 125	5 901	11 917
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		14 693	3 125	5 901	11 917
TOTAL GENERAL		14 693	3 125	5 901	11 917
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			3 125	5 901	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		6 820
Autres créances		6 820
<i>INTERETS COURUS DAT</i>	<i>1 158</i>	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>5 662</i>	

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		11 165
Dettes fiscales et sociales		4 731
<i>DETTES PROVISIONNEES POUR CP</i>	<i>3 340</i>	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGES A</i>	<i>1 360</i>	
<i>TAXE D'APPRENTISSAGE LIBERATOI</i>	<i>31</i>	
Autres dettes		6 434
<i>CHARGES A PAYER</i>	<i>6 434</i>	